

Conseil municipal du 30 juin 2016

Sous la présidence de Jean-Michel Desailly, Maire.

Étaient présents : Mesdames Anne-Marie Dupuis, Claire Soufflet-Lemancel, Anne-Marie Decottignies, Pascaline Louillet, Messieurs Christian Hutin, Léon BERNARD, Denis Lecomte, Fernand Delcourt.

Étaient absents excusés : Madame Fabienne Kwiatkowski et Monsieur David Godart.

Étaient absents représentés : Monsieur Mathieu LOUIS ayant donné procuration à Monsieur Léon BERNARD, Madame Delphine Sergier ayant donné procuration à Madame Pascaline Louillet, Monsieur Claude Hermant ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel Desailly.

Madame Anne-Marie Dupuis est élue secrétaire.

AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Pas-de-Calais, visant à rationaliser la carte de l'Intercommunalité, a été arrêté le 30 mars 2016. Il prévoit la fusion des Communautés de communes de l'Atrébatie, de la Porte des Vallées et des 2 Sources.

Dans son courrier reçu à la mairie le 19 mai 2016, Madame la Préfète invite les communes à donner leur avis sur un projet de périmètre amputé de 12 communes autorisées à rejoindre d'autres entités.

Monsieur le Maire trouve dommageable de perdre des moyens avec les départs de : Basseux, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Saint-Rictrude, Ficheux, Ransart, Rivière, Foncquevillers, Gommecourt, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois et Souastre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable au projet de périmètre, tel qu'il est présenté, de la future Communauté de communes.

INDEMNITÉ DE DÉDOMMAGEMENT A LA SECTION BASKET DU SCA

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite à une erreur de réservation, le repas annuel de la section Basket du SCA prévu le 26 mars 2016 a dû être annulé.

M. le Maire fait lecture du courrier et des annexes de Madame Aurore Gossiaux, présidente de la section Basket du SCA demandant un dédommagement au titre de l'annulation de la prestation de la sonorisation, soit 75 € de frais engagés ainsi que des indemnités pour le manque à gagner.

Il propose d'indemniser le SCA à hauteur de 800 € et d'accorder une location gratuite supplémentaire en 2017 à destination de la section basket.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'indemniser le SCA à hauteur de 800 € et d'accorder une location gratuite supplémentaire en 2017 à destination de la section basket.

CESSION D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016, celui-ci avait approuvé à l'unanimité l'acquisition d'une tondeuse autoportée d'un montant estimé à 14 000 € TTC.

La société Patoux Motoculture propose le rachat de la tondeuse ISEKI type SG15, devenue obsolète, pour un montant de 1 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre de rachat de la tondeuse ISEKI type SG 15 présentée par la société Patoux Motoculture pour un montant de 1 500 € TTC.

MISE EN VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

Le tracteur Renault 652, immatriculé 7316 KR 62 est devenu obsolète et n'offre plus les capacités de fonctionnement nécessaires pour les services techniques.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en vente du véhicule pour un montant de 3 000 €.